

COMMUNE DE WESTHALTEN
Haut-Rhin

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE WESTHALTEN
SEANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-neuf octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de Westhalten s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Nathalie LALLEMAND.

Présents :

Les Adjoints : BURGENATH Mikaël, LANG Anne-Michèle, DOMON Dominique.

Les Conseillers : BASS Philippe, GRIMM Bernard, SCHATZ Frédéric, BOEGLIN Eric, KEPFER Laure, SPECKER David, CLAUDEL Olivier, KUNTZ Aurore. BOHRER Jacky, ZWINGELSTEIN Loïc, KOEHLER Frédérique.

Assiste à la séance: WUCHER Patrice, Secrétaire de Mairie; MUNDEL Véronique, responsable des journées citoyennes.

ORDRE DU JOUR:

Points 1: Présentation de la journée citoyenne par Mme MUNDEL Véronique responsable des journées citoyennes

Points 2: Désignation d'un secrétaire de séance

Points 3: Approbation du PV de la séance du 20 juillet 2020

Points 4: Compétence plan local d'urbanisme

Points 5: Travaux en matière d'éclairage public

Points 6: Gestion de la Commune de Westhalten dans le Groupement de Coopération Social et Médico-social

Points 7: Fermage

Points 8: Nomination de la commission communale des impôts directs

Points 9: Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier et d'un garde chasse

Points 10: Recensement de la population

Points 11: Bâtiments

Points 12: Comptes rendus divers

* Situation des permis

* Divers

POINT 1: PRESENTATION DE LA JOURNEE CITOYENNE PAR MME MUNDEL VERONIQUE RESPONSABLE DES JOURNEES CITOYENNES

Mme Mundel Véronique, responsable des journées citoyennes, originaire de Berrwiller a diffusé un film de quelques minutes pour présenter l'organisation d'une journée en vue de la mettre en place à Westhalten.

POINT 2: DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire propose, conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner M. Wucher Patrice, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance. Après délibération, le Conseil municipal désigne M. Wucher Patrice en qualité de secrétaire de séance du Conseil municipal.

POINT 3: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JUILLET 2020

Après lecture, le procès verbal de la séance du 20 juillet 2020 est approuvé et signé par tous les membres présents.

POINT 4: COMPETENCE PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire expose :

La Loi ALUR du 24 mars 2014, article 136, transfère d'office aux Communautés de communes la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à compter du 28 mars 2017.

Si, dans les trois mois précédant cette dernière date, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu. Cette minorité de blocage s'était constituée dans les délais impartis suite aux délibérations des dix communes qui disposaient soit d'un POS, soit d'un PLU : Eguisheim, Gueberschwyr, Gundolsheim, Hattstatt, Obermorschwyr, Osenbach, Pfaffenheim, Rouffach, Vœgtlinshoffen, Westhalten.

Depuis, ces communes se sont engagées dans la révision de la PLU, soit dans la transformation du POS en PLU. La quasi-totalité de ces documents d'urbanisme planifiant le développement des communes sont terminés.

Une clause de revoyure a été inscrite dans la même loi ; prévoyant que ce transfert de compétences aura lieu de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est à dire le 1^{er} janvier 2021, sauf si les communes s'y opposent à nouveau, entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020, dans les conditions prévues ci-dessus.

Le Conseil municipal est invité à délibérer afin de renouveler son opposition au transfert à la Communauté de communes le 1^{er} janvier 2021 de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité de renouveler son opposition au transfert à la Communauté de communes le 1^{er} janvier 2021 de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

POINT 5: TRAVAUX EN MATIERE D'ECLAIRAGE PUBLIC

La commission Voirie village souhaite réaliser des travaux de rénovation d'éclairage public. Après étude par VIALIS, il apparaît que la commune compte 24 points lumineux hautement énergivores qu'il serait rentable de remplacer. Ces points sont répartis de façon suivante : 4 points rue de l'Ecole, 7 points rue des fleurs, 4 points rue du lavoir, 1 point rue de l'Ohmbach, 1 point rue Pferkel, 5 points rue du stade et 2 points rue des Anémones. Afin d'uniformiser la rue des Anémones, il faudra remplacer 3 autres points lumineux.

Le remplacement des 27 lampadaires se réalise par VIALIS de Colmar pour un montant total de 14.305,00 € HT. Une subvention de 6.750,00 € sera allouée par le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin.

La commission Voirie village souhaite l'accord du conseil municipal pour la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public. Le conseil municipal décide de réaliser ces travaux

POINT 6: GESTION DE LA COMMUNE DE WESTHALTEN DANS LE GROUPEMENT DE COOPERATION SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

Mme Nathalie LALLEMAND présenta à l'assemblée la situation financière à la date du 28 septembre 2020 dont le déficit du Groupement est estimé à 162.934,05 € 5 (dette du Groupement). Avec l'ouverture récente de la première villa de Pfetterhouse et le non remplissage rapide de celle-ci, le déficit risque d'augmenter.

En vue d'un éventuel retrait de la commune de Westhalten du groupement dont elle dépend, le conseil donne pouvoir à Nathalie Lallemmand pour rechercher toutes les solutions alternatives à long terme pour juguler ce déficit et pour pouvoir estimer qu'elles seraient les répercussions financières sur les finances communales en cas de sortie du Groupement de Coopération Médico-social « Accueil Familial du Haut-Rhin ».

POINT 7: FERMAGE

Le conseil municipal approuve l'état des surfaces plantées en vigne pour l'année 2020 qui est le même que celui de 2019.

Transfert de bail pour :

Nom	Localisation	Surface Plantée
Earl Fega Schmitt au lieu de Schmitt Jean-Jacques	Section 9 n°11	16,15 ares
Earl Fega Schmitt au lieu de Schmitt Jean-Jacques	Section 17 n°232	44,00 ares
Bickel Jean-François au lieu de Bickel Jean-Marc	Section 17 n°54	25,70 ares
Klinklin Emile au lieu de Earl de la Fontaine	Section 10 n°202	5,10 ares
Klinklin Emile au lieu Earl de la Fontaine	Section 25 n°111	47,19 ares

Modification de surface

Nom	Localisation	Surface Plantée
Burgenath Mikaël	Section 8 n°54	4,68 ares
Burgenath Mikaël	Section 8 n°55	8,75 ares
Burgenath Mikaël	Section 8 n°149	2,54 ares
Burgenath Mikaël	Section 13 n°15	15,40 ares
Burgenath Mikaël	Section 13 n°20	5,33 ares
Burgenath Mikaël	Section 14 n°25	6,95 ares
Burgenath Mikaël (occupation temporaire/prix du blé)	Section 13 n°17	2,79 ares

POINT 8: NOMINATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le directeur Départemental des Finances publiques du Haut-Rhin, dans sa lettre du 14 septembre 2020, désigne commissaires de la CCID

Comme Titulaires : MURE Francis, HETSCH Annick, HASSENFRAZT Nicolas, HUNTZIGER Bernard, Sylvie VALENTIN, MEYER Josette.

Comme Suppléants : GAERING Maurice, FERBACH Marie-Catherine, MUNCH Jean-Marc, WISSELMANN Frédéric, SCHLEGEL Jean-Luc, HOLTZHEYER Michel.

POINT 9: NOMINATION D'UN ESTIMATEUR DE DEGATS DE GIBIER ET D'UN GARDE CHASSE

* Madame le Maire expose à l'assemblée que l'article R.49268 du code de l'environnement prévoit qu'il y a lieu de nommer un estimateur de dégâts de gibier au début de chaque période de la location de la chasse.

Monsieur Joseph SCHERMESSER, agriculteur à Gundolsheim a été nommé estimateur de dégâts de gibier pour la période de chasse 2015-2024. Celui-ci souhaite ne plus effectuer cette mission.

Le conseil municipal, après avoir délibéré propose la nomination de Monsieur Denis DRESCH, viticulteur à la retraite à Orschwihr, en qualité d'estimateur de dégâts de gibier pour la période restante de chasse 2020-2024.

* Suite à la demande de Monsieur Albert LOCATELLI, adjudicataire du lot de chasse n°1 et 2 de Westhalten, suite à l'avis favorable de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin, le conseil municipal, donne un avis favorable pour le renouvellement de la nomination de Monsieur Martin JEAGGY en tant que garde-chasse privé.

POINT 10 : RECENSEMENT DE LA POPULATION :

* Madame le Maire informe le conseil municipal que le Commune de Westhalten devra mettre en œuvre le recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021.

Le conseil après avoir délibéré, décide

- de désigner Monsieur Patrice WUCHER, secrétaire de mairie, agent coordonnateur,
- de charger Monsieur le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser,
- de créer trois postes d'agents recenseurs occasionnels qui seront Martine BRAZZO, Laura WALLERICH et Sandrine BASS suite à candidatures,
- de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit :

1,72 € par habitant recensé

1,13 € par feuille de logement

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2021, sous article 6411 et 6413.

POINT 11 : BATIMENTS

1. La commission Bâtiment propose de faire d'une part des travaux de réfection des WC publics situés au centre du village et d'autre part des travaux de mise aux normes PMR des WC publics situés dans la cour du cercle sportif.

Le remplacement de toutes les portes sera réalisé par l'entreprise PK de Soppe le Bas et l'installation sanitaire sera réalisée par l'entreprise OBRECHT de Westhalten. Le reste des travaux se fera en propre régie.

Le coût de l'ensemble des travaux s'élève à environ 10.000 € TTC.

La commission souhaite l'accord du conseil municipal pour démarrer les travaux. Le conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

2. La commission Bâtiment propose également la démolition des anciens bâtiments du cercle sportif car ils menacent de s'effondrer.

Un permis de démolir a été déposé le 14/09/2020. L'avis du SCOT et des Bâtiments de France est attendu pour le 14/12/20. La démolition sera programmée après cette date et réalisée par l'entreprise SNC DES TROIS COTEAUX de Westhalten.

Les gravats (tuiles et briques) seront réutilisés pour combler les chemins de vignes en accord avec la commission Voirie Vignoble.

La commission Bâtiment souhaite l'accord du conseil municipal pour la réalisation des travaux de démolition qui s'élèvent à 20.200 € TTC. Le conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

POINT 12: COMPTE RENDUS DIVERS

Situation des permis

- * Madame le Maire effectue un compte rendu de la situation des permis de construire.

Divers

- * Nouvelle modification des statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres intercommunaux.

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier du Président du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux rappelant que la Commune adhère à la Brigade Verte et que les statuts ont fait l'objet d'une modification le 30 septembre dernier lors de la tenue de la dernière réunion du Comité Syndical.

Il a ainsi été proposé au Comité syndical, lors de cette séance, la modification des statuts actuels, qui ont été acceptées, qui portaient sur la modification de l'adresse du siège

Article 4 : Siège du Syndicat

Son siège est fixé dans l'immeuble :

Situé 92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 68360 SOULTZ

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au Syndicat Mixte de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire (ou Président) invite donc le Conseil à délibérer sur cette modification statutaire et à prendre acte.

Le conseil municipal,

- Approuve les modifications statutaires ci-dessus,

- * Budget primitif: décision modificative n°1:

Après examen de la situation financière arrêtée à ce jour, Mme le Maire propose de modifier le budget primitif 2020 comme suit :

Section d'investissement : Dépenses :

- 20422 Subvention d'équipement aux personnes de droit privés bâtiments et installations + 1.550,00 €
- 2182 Achat tracteur -1.550,00 €

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 1.511 € à Orange pour des prestations études et travaux de câblage à la rue Saint Blaise et décide d'amortir annuellement ce fonds de concours sur une durée d'une année.

* Un compte rendu des différentes commissions fût présenté à l'assemblée.

* Le conseil autorise Mme le Maire à signer une convention de partenariat entre la commune de Westhalten et la ligue contre le cancer du Haut-Rhin « Espace sans tabac.

La séance est levée à 23h15